Assurance Multirisques Habitation Locataire



LA FORMULE SÉRÉNITÉ MILA

GARANTIE DOMMAGES AUX BIENS

Incendie, explosion, implosion, enfumage

Attentat et acte de terrorisme

Dégât des eaux, gel

Évènement climatique

Catastrophe naturelle

Catastrophe technologique

Vol. vandalisme et émeute

Bris de glace

Dommage électrique

Garantie assistance (serrurerie, vitrerie, électricité, domicile sinistré)

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile risques locatifs

Responsabilité civile privée



Couverture des objets incluse

 Objets couverts (y compris objets de valeur): uniquement s'ils ont une valeur maximum de 4 000 €



Couverture des capitaux mobiliers variable selon le nombre de pièces

• Première pièce : 8 000 €

• Chaque pièce additionnelle : 3 000 €



Limite et franchises

 Limite contractuelle de garantie par sinistre (tous préjudices confondus dont mobilier et immobilier): 1000 000 €

Franchise : 290 €

 Franchise pour les garanties responsabilité civile privée, pour les appareils nomades, informatiques, multimédia, téléphonie et Hifi :
 500 €

Un prix mini pour une protection maxi



À partir de 7,90 €/mois pour une couverture complète de votre logement

Le service plus offert par Mila:



L'attestation d'assurance est transmise automatiquement à votre agence immobilière!

Ça m'intéresse

Assurance Propriétaire Non Occupant – Biens loués



Tableau de garanties

Garanties principales

La somme versée à un assuré ne pourra en aucun cas excéder 3 000 000 € par sinistre , tous postes de préjudice confondus.	
ÉVÉNEMENTS GARANTIS	LIMITE DE GARANTIE
 Incendie, explosion, implosion, enfumage, Attentats et actes de terrorisme Dégâts des eaux, gel Évènement climatique Catastrophe naturelle Catastrophe technologique 	Bâtiments immobiliers : valeur de reconstruction à neuf (vétusté déduite) Biens mobiliers : 2 500 € par pièce
Vol, tentative de vol avec effraction et vandalisme	4 000 €
Bris de glace	Valeur de remplacement
FRAIS ANNEXES	
Frais de démolition et de déblais des biens détruits ou endommagés	5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens
Frais de déplacement, de réinstallation et d'entrepôt des biens mobiliers de l'assuré dans le cas de locations meublées	5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens
Frais de clôture provisoire et gardiennage (dans la garantie vol)	Limité à 3 jours
Frais de mise en conformité des lieux	5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens
Pertes de loyer	12 mois ou 60 000 €

✓ En option : la Garantie Squat

L'option Garantie Squat	
ÉVÉNEMENTS GARANTIS	LIMITE DE GARANTIE (délai de carence de 5 mois)
Protection juridique	15 000 € (seuil d'intervention de 250 €)
Vacance locative	24 000 €
Dégradations immobilières	20 000 €